

LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2018

Séance du 24 avril de l'an 2018, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 18 avril 2018, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Personnes présentes:

M. BARRET Daniel, M. BIENVENU Yves, M. BOISSIERE Olivier, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. COMPAIN Xavier, M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence, M. DELSOL Philippe, Mme DELUGIN Chantal, Mme DESCAMPS Roselyne, M. DORNEMIN Jean-Luc, M. FOLLET Denis, M. GAUTIER Alain, Mme GEFFROY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLOUX René, M. JOURDEN Jean-Yves, M. KERRIEN Yvonnick, Mme LANCASTER Christine, M. LE BIHAN Gilbert, M. LE COQU Yves-Jean (18h48), Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Philippe, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste (20h08), M. LOPIN Patrick, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORIN Didier, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves, Mme QUILIN Joëlle, Mme RONDOT Marie-Ange, M. ROUAULT Hervé, Mme ROUTIER Gaëlle, Mme VERITE Chantal.

Pouvoirs :

M. GUILLERM Yves à Mme GEFFROY Sandrine, M. HEUZE Joël à DELSOL Philippe, Mme JOUAN Anne-Marie à M. BOISSIERE Olivier, M. LE GOUX Jean-Pierre à M. JOURDEN Jean-Yves, Mme LE SAINT Florence à M. GAUTIER Alain, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie à M. GUILLOUX René.

Suppléants:

Mme LE HEGARAT Nadia suppléante de Mme TANGUY Béatrice. Mme TALLEC Jeanne suppléante de M. GEFFROY Jean-Michel.

Absents excusés :

M. HERVIOU Alain. M. JOURDEN Jean.

Absents :

M. LE CALVEZ Marcelin.

Monsieur Michel Gourdain est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En exercice: 50 Présents: 41 dont suppléants : 2 Votants: 47 dont pouvoirs : 6

Monsieur LE VERRE ne participe pas aux délibérations 18-95 à 18-106.

18-95 : Décisions statutaires : Information relative aux décisions prises par le Bureau communautaire, par délégation du Conseil communautaire

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informe des décisions prises par le Bureau communautaire, par délégation du Conseil communautaire.

DÉCISIONS BUREAU DU 10 AVRIL 2018		VOTE DU BUREAU
DEC 2018-22	Décisions statutaires : ajout à l'ordre du jour Aménagement et projet territorial : revoyure du contrat de ruralité	unanimité
DEC 2018-23	Aménagement et projet territorial : revoyure du contrat de ruralité	unanimité
DEC 2018-24	Eau et assainissement : attribution de l'étude pour les modes de gestion et l'harmonisation tarifaire de l'eau et de l'assainissement	unanimité
DEC 2018-25	Développement économique : cession des terrains ZA de Kertedevant à la société LIDL	unanimité

Le Conseil communautaire à l'unanimité,
PREND ACTE des décisions du Bureau du 10 avril 2018.

18-96 : Décisions statutaires : Approbation du procès-verbal du 27 mars 2018

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 mars 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 mars 2018.

18-97 : Eau et assainissement : Groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre des travaux AEP et EU Rue de Kermaria à Plouha

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** le programme de travaux de renouvellement AEP et EU de la Rue de Kermaria à Plouha pour les montants respectifs de 150 000 € HT et 230 000 € HT, **ADHERE** au groupement de commandes dont la commune de Plouha est coordinatrice, **DESIGNE** Florence Le Saint pour représenter Leff Armor à la CAO en tant que titulaire, et Patrick Lopin en tant que suppléant, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre, toutes pièces s'y rapportant, ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

18-98 : Eau et assainissement : Consultation pour la maîtrise d'œuvre des programmes réseaux AEP et EU 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux listés ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et notifier le marché après avis de la CEO, tout avenant éventuel ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

18-99 : Développement économique : attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat à la Cave du Palus

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à la Cave du Palus, représentée par M. Didier Le Saint, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 35 714 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18-100 : Développement économique : attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat à la SARL KERNOA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à la SARL KERNOA, représentée par M. Stéphane Paul, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 26 772.41 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18-101 : Développement économique : attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat à la SARL NICOBO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à la SARL NICOBO, représentée par M. Nicolas Baudic, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 17 262.88 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18-102 : Développement économique : tarifs de l'espace de coworking

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **FIXE** les tarifs de l'espace de coworking comme suit :

- Nomade (à la journée) : 8.00 €
- Résident (au mois) : 50.00 €.

18-103 : Urbanisme, Habitat, Gens du voyage : Urbanisme : Modification du PLU de Plouagat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** de prescrire la procédure de modification n°1 du PLU de Plouagat.

18-104 : Urbanisme, Habitat, Gens du voyage : Urbanisme : Extension du Droit de Prémption Urbain à Le Faouët et délégation d'exercice

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'instituer le droit de préemption simple sur les parcelles A578, A587, A610, A651, A628, A491 et A714 sur la commune de Le Faouët,

DECIDE de déléguer à la commune de Le Faouët l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles.

18-105 : Développement culturel : Reprise de l'activité, objet et moyens de l'ACIC à compter du 1^{er} septembre 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 45 voix pour et une abstention

DECIDE la reprise de l'activité, objet et moyens de l'Association Culturelle Intercantonale de Châtelaudren pour l'enseignement de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques à compter du 1^{er} septembre 2018,

DONNE MANDAT au Président pour engager les démarches nécessaires, et **AUTORISE** à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18-106 : Développement culturel : Tarification des enseignements artistiques saison 2018/2019

Grille tarifaire de base :

1	2	3	4	5	6
inf à 849	850 à 1050	1051 à 1250	1251 à 1500	sup à 1501	Hors Leff Armor

-15%	-10%	Tarif de base	+10%	+15%	+15%
Adultes +30%					

Enfants

		inf à 849	850 à 1050	1051 à 1250	1251 à 1500	sup à 1501	Hors Leff Armor
Musique/ danse	Eveil	92	108	120	132	151	175
Musique	Cursus complet (cours individuel d'instrument et formation musicale et/ou atelier(s) de pratique collective	280	330	365	400	460	530
Musique/danse théâtre/arts plastiques	Pratique collective 1h et 1h15	115	135	150	165	190	218
Musique/danse théâtre/arts plastiques	Pratique collective à partir de 1h30	138	162	180	198	228	261

Adultes

		inf à 849	850 à 1050	1051 à 1250	1251 à 1500	sup à 1501	Hors Leff Armor
Musique	Cursus complet (cours individuel d'instrument et formation musicale et/ou atelier(s) de pratique collective	360	424	471	520	598	688
Musique Théâtre arts plastiques	Pratique collective 1h et 1h15	150	176	195	215	247	284
Musique Théâtre arts plastiques	Pratique collective à partir de 1h30	160	189	210	231	265	305

- Dans le cas de séparation des parents, l'accès au tarif usager de Leff Armor est accordé aux enfants dès lors qu'un parent (père ou mère) réside sur le territoire communautaire, quel que soit le mode de garde (alternée ou classique).
- Le tarif enfant est accordé aux –de 18 ans ou étudiants jusque 25 ans.

- Une minoration de 10% est accordée sur l'inscription pour l'apprentissage d'un 2nd instrument pour 1 même élève.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 45 voix pour et une abstention,

FIXE les tarifs des enseignements artistiques pour la saison 201/2019 tels qu'exposés ci-dessus,

VALIDE les précisions apportées par Monsieur le Vice-président au sujet de l'accès au tarif usager de Leff Armor pour les enfants de parents séparés, des conditions d'accès au tarif enfant et de la minoration accordée pour l'apprentissage d'un 2nd instrument.

18-107 : Développement culturel : Vente d'affiches et de cartes postales

- affiches éditées à partir d'une sélection de "Unes" du Petit Echo de la Mode au tarif de 5 Euros l'affiche.
- cartes postales réalisées par le collectif Plonk & Replonk, à partir du fonds du Centre de ressources du Petit Echo de la Mode, au prix d'1,50 € la carte, et 17 € la boîte de 12 cartes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en vente des affiches et cartes postales,

VALIDE les tarifs exposés ci-dessus.

18-108 : Ressources humaines : Contrat de chargé d'études eau-assainissement de 3 ans

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de recruter par voie contractuelle, au grade d'ingénieur, un chargé d'études «eau- assainissement ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,
Philippe Le Goux